

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU  
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice : 68 DÉLIBÉRATION N° 28/2021

Membres présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6 SÉANCE DU 30 juin 2021

Nombre de votants : 50

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le trente juin deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MMES et MM.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), CORBY GUENEE Catherine, GAUDY Christophe (visioconférence), HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence).

CCCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), FEVRIER Albert, JOBET Yohan (visioconférence), MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène (visioconférence), FACY Joël (visioconférence), LARCHERON Gérard, LEROY Angélique, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie Laure, CHARLES Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, CLERET Benjamin, COULON François (visioconférence), DE LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent (visioconférence), DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence), JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, MOUTAUX Corinne (visioconférence), TOURATIER Claude, TERRIER Charles, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : GRANDPIERRE Alain (visioconférence)

**ABSENTS EXCUSÉS** : MMES et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CCCCFG : DE WILDE Florent.

CC4V : GADOIS Céline, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : BOUQUET Christophe, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne, DE CREMIERS Christelle.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**POUVOIRS** : M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME GADOIS Céline a donné pouvoir à M. LARCHERON, MME LAMIGE-ROCHE Chantal a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à Jean-Paul BILLAULT, LEON Fabien a donné pouvoir à M. DIGEON.

**Secrétaire de séance** : MME MARTIN Valérie, Communauté de Communes de Canaux et Forêt en Gatinais

### **CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT) AVEC L'ADEME 2021 - 2025**

---

Le PETR Gâtinais montargois est en charge d'animer, à l'échelle du bassin de vie de Montargis et pour ses 4 EPCI membres, le futur Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration dans le cadre du SCoT - Air Énergie Climat. Il anime déjà plusieurs politiques liées à la transition énergétique et écologique issues du précédent Plan Climat Énergie Territorial 2014-2020 (ex. Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques etc.).

Le PETR Gâtinais montargois est également la collectivité porteuse du Contrat de Relance et de Transition Écologique en cours d'élaboration avec l'État, toujours dans un souci de mutualisation à l'échelle du bassin de vie de Montargis et pour ses 4 EPCI membres.

Il est aussi rappelé que les EPCI membres portent également des démarches liées à la transition écologique. Ainsi, par exemple :

- L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing a adopté un plan d'actions concernant son patrimoine et ses compétences dans le cadre de la labellisation européenne Cit'ergie®,
- La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne bénéficie depuis mars 2021 d'un accompagnement proposé par l'ADEME concernant l'établissement d'une stratégie économie circulaire à partir du référentiel national économie circulaire.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de ses ambitions liées à la transition écologique ainsi qu'à celles de ses EPCI membres, le PETR Gâtinais montargois souhaite concrétiser avec l'ADEME, Agence de la transition écologique, un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), pour une durée de quatre ans, et basé sur les deux programmes Cit'ergie® et Économie Circulaire.

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), quel que soit leur stade d'avancement, qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques climat air énergie et économie circulaire).

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité :

- D'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche
- De recruter les effectifs complémentaires nécessaires
- De faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Cit'ergie® et Économie Circulaire)
- De compléter ses diagnostics territoriaux
- De bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes

Au regard de ces éléments, la convention pourrait être amendée pour la phase 2.

# DÉLIBÉRATIONS

N° 28/2021

La seconde phase, de 3 ans renouvelable, permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Cit'ergie® et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

À ce titre, le PETR Gâtinais montargois et ses 4 EPCI membres s'engageraient sur des objectifs principalement basés sur :

- Une progression du score relatif au référentiel Cit'ergie®, représentative du progrès des collectivités en matière de transition énergétique,
- Une progression du score relatif au référentiel du nouveau label Économie circulaire, représentative du progrès des collectivités en matière d'économie circulaire,
- Des critères spécifiques, définis conjointement par l'ADEME et le PETR Gâtinais montargois.

Dans le cadre de ce contrat, le PETR Gâtinais montargois se verrait accorder de la part de l'ADEME une aide financière maximum de 350 000 € sur quatre ans, dont le montant total sera calculé en fonction de l'atteinte des objectifs et selon les modalités définies au contrat. Cette aide sera mobilisée par le PETR Gâtinais montargois pour soutenir et accélérer sa démarche territoriale de transition et celles de ses EPCI membres, renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action en matière de transition.

Cette aide permettrait notamment de financer de l'animation territoriale liée à la transition écologique, de l'assistance externe (ex. référentiel économie circulaire, etc.) et toutes autres dépenses susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs qui seront fixés.



**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** le principe d'engagement du PETR Gâtinais montargois dans cette démarche,

**AUTORISE** le Président à signer le Contrat d'Objectif Territorial et tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com